

DÉLIBÉRATION DU BUREAU n°2023 - 06

IMPUTATION : **Pôle :** **Connaissances et gestion**
 N° d'activité COB : **1-3**
 N° d'opération : **1.3**
 N° d'EJ : **2023000471**

OBJET : **Attribution d'une subvention au titre du soutien à la recherche scientifique**

BÉNÉFICIAIRE : **Université de Berne**

VU la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (PNV) n°2021-44 du 09/12/2021, donnant délégation de compétences au Bureau, à la Présidence et à la Direction ;

VU la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2022-35 du 15 novembre 2022 approuvant le budget initial 2023 du Parc national de la Vanoise ;

VU la demande de subvention de l'Université de Berne, en la personne de Raphaël Arlettaz, professeur en écologie de la conservation, à l'Institute of Ecology and Evolution, en date du 13/11/2022 ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la politique du Parc national de la Vanoise en faveur de l'amélioration des connaissances de la faune sauvage ainsi que dans la réalisation du projet Birdski ;

Le Bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 20 février 2023 à Chambéry, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée à l'Université de Berne, Institute of Ecology and Evolution, pour l'opération suivante :

Objet : Analyse du domaine vital et de l'utilisation de l'habitat du Gypaète barbu dans les Alpes françaises

Coût total du projet : 15 000€ TTC

Plafond de l'aide PNV : 5 000 € maximum

Dépenses éligibles : frais internes du laboratoire

Taux de subvention PNV : 33,33 % des dépenses éligibles précisées à l'article 3



ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION

Le PNV sera informé de l'ensemble des travaux de production et résultats ultérieurs.
L'Université de Berne autorise le PNV à les utiliser et les diffuser pour ses besoins internes.

L'Université de Berne s'engage à mentionner sur toutes diffusions, publications scientifiques ou exploitations des résultats obtenus, sur support matériel ou immatériel le soutien du PNV à cette étude.

ARTICLE 3 : DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les frais internes du laboratoire « Institute of Ecology and Evolution » nécessaires à la réalisation de l'analyse sont éligibles.

ARTICLE 4 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour obtenir le versement de la subvention, le bénéficiaire transmettra au Parc national de la Vanoise un rapport d'étude, accompagné des pièces justificatives suivantes : frais internes liés à la réalisation de l'étude.

Le montant de la subvention à verser est établi par le Parc national de la Vanoise dans la limite du plafond défini ci-dessus.

Le paiement de la subvention est effectué sur le compte suivant :

IBAN: CH90 0900 0000 3000 6618 3

Clearing: 09000

Swift: POFICHBE (Swiss Post, PostFinance, CH-3030 Bern)

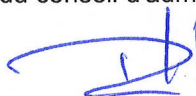
ARTICLE 5 : CADUCITÉ

La subvention est caduque de plein droit si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc les pièces prévues à l'article 4, dans un délai d'un an à compter de la présente délibération. Ce délai peut être prolongé par avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire présentée avant cette échéance.

Fait à Chambéry, le 20 février 2023

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS

 **PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE

DESTINATAIRES :

Université de Berne : Raphaël Arlettaz

PNV : SG, PCG (Justine Coulombier, Laurent Charnay)

ASTERS : Ilka Champly



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliand • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax: +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr

ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES OPERATIONS ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

Achèvement des opérations et demande de versement de la subvention

Université de Berne, Institute of Ecology and Evolution

bénéficiaire d'une subvention attribuée par délibération n° 2023-06 en date du 20 février 2023

Objet de la subvention : Capacité d'utilisation des saules subalpins dans les ouvrages de génie végétal

certifie que l'opération a été réalisée et s'est achevée le :
et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, TTC :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

- ☐ résultats de l'étude : rapport ...
- ☐ justificatifs des gratifications de stage et des frais de déplacements versées au stagiaire
- ☐ RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

Fait à

Signature du bénéficiaire de la subvention

Le :

Constat par le Parc national de la Vanoise de la réalisation de l'opération

Je soussigné(e),

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

☐ l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

☐ l'opération n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention
Motifs :
.....

Fait à :

Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle

Le :



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax: +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr